

HENRI MALLARD

*Avocat au barreau de Montluçon
Ancien bâtonnier de l'ordre*

LES MIRACLES
DE
NOTRE-DAME DE CHAPPES

D'après le manuscrit
de l'abbé Pierre CHACATON DE VIRLOBIER
Curé de Saint-Bonnet-de-Four

Préface de M. le vicaire général Fourny



MOULINS
CRÉPIN - LEBLOND, EDITEUR

1946

LES MIRACLES
DE NOTRE-DAME DE CHAPPES

HENRI MALLARD

Avocat au barreau de Montlaçon

Ancien bâtonnier de l'ordre

Membre de la Société d'Emulation du Bourbonnais

Membre actif de la Société des Historiens locaux

LES MIRACLES

DE

NOTRE-DAME DE CHAPPES

D'après le manuscrit

de l'abbé Pierre CHACATON DE VIRLOBIER

Curé de Saint-Bonnet-de-Four



Nihil obstat

Molinis, 27 jun. 1946

J. CHACATON,
cens. dep.

Imprimatur

Molinis, die 28 jun. 1946

M. FOURNY,
vic. gén.

MOULINS

CRÉPIN - LEBLOND, EDITEUR

1946

PRÉFACE

Nous sommes heureux de présenter au public religieux et à tous les amateurs d'histoire locale, nombreux en Bourbonnais, la plaquette, extraite d'un manuscrit plus considérable, que l'Imprimerie Crépin-Leblond, si heureusement spécialisée dans ces sortes d'études, vient d'éditer, en coïncidence avec notre année mariale, et avec le cinquantenaire du couronnement de Notre-Dame de Saint-Germain-des-Fossés.

Grâce aux patientes et érudites recherches de M. Henri Mallard, avocat à Montluçon et ancien bâtonnier de l'Ordre, qu'il faut louer et remercier de ce travail, les notes de l'abbé Pierre Chacaton de Virlobier, curé vers 1750 de Saint-Bonnet-de-Four, sont ouvertes devant nous, dans la partie qui rapporte les miracles par lesquels Notre-Dame de Chappes répondait jadis à la foi et à la piété de nos aïeux.

Tous aimeront à savourer ces vieux récits où ils trouveront le fondement lointain de maintes traditions, conservées jusqu'à nos jours, et particulièrement favorables pour maintenir et développer la dévotion à la Très Sainte Vierge, Reine et Mère de notre province.

Puisse donc Notre-Dame, représentée chez nous par tant de statues vénérables et très aimées, et dont on comprendra mieux, en lisant ces pages, la douce bonté, obtenir, bien vite, dans les conjonctures encore si indécises et si angoissantes de l'heure actuelle, à notre diocèse, à la France et au monde, des grâces de salut, de paix et de résurrection !

Moulins, le 2 juillet 1946.

M. FOURNY,
vicaire général,

AVANT-PROPOS

Il est, a dit Maurice Barrès, des lieux où souffle l'Esprit (1). Le petit, tout petit bourg de Chappes (2), — il ne comptait au XIV^e siècle, époque de sa splendeur, guère plus de 450 habitants, — paraît bien avoir été l'un de ces hauts lieux.

Dès l'époque la plus reculée, sous l'égide de sa sainte mère, Anne, que les premiers chrétiens de cette région avaient en grande vénération, la Vierge Marie, médiateuse entre les hommes et le Christ Jésus, choisit ce coin charmant qui faisait alors partie du diocèse de Bourges, pour faire éclater sa toute puissance.

Sous l'autorité des grands évangélisateurs du Bourbonnais saint Mayeul et saint Odilon, un prieuré, rattaché au grand prieuré de Souvigny, y fut fondé.

(1) Maurice BARRÈS dans *La Colline inspirée*.

(2) Le bourg de Chappes, en Bourbonnais, fait partie du canton de Montmarault ; il est situé entre Chavenon, Murat et Sazeret.

Le prieuré de Chappes prit rapidement une grande importance. Véritable monastère, bâti sur le versant du ravin qui descend jusqu'aux rives ombragées de la Chaulme (1), il groupait auprès du prieur et du curé de la paroisse, plusieurs religieux bénédictins.

Dès les temps mérovingiens, un humble artiste sculpta dans le bois une statue de la Vierge, une « Vierge noire ». Cette madone, aux cheveux nattés, la tête recouverte par un voile en forme de capuchon (2), fort semblable à la cape antique des paysannes bourbonnaises, revêtue d'un long peplum retenu au cou par une agrafe d'orfèvrerie, en forme de fibule mérovingienne, est assise, tenant sur ses genoux son divin Fils qu'elle présente à l'adoration des fidèles comme autrefois à celle des Mages (3). Les moines de Cluny en firent hommage au prieuré de Chappes.

Pour enchasser ce joyau on éleva, vers la fin du XI^e siècle, une très belle église, du plus pur style roman, dont le clocher octogonal à deux étages dépasse la crête du coteau, si bien que les fidèles venant en ce lieu apercevaient de loin les fines et élégantes colonnettes de sa

(1) Ce ruisseau qui vient des étangs de Chaume porte aujourd'hui sur les cartes le nom de Gabisse. Il se jette dans l'Œil près de Cosne. (Voir G. GRÉGRORE, *Histoire du canton de Montmarault*, Moulins, 1908, p. 188.)

(2) L'Enfant Jésus porte également une coiffure que l'on a prise pour un bonnet de docteur. C'est ce qui explique le pèlerinage des étudiants en philosophie de Montluçon à Notre-Dame de Chappes, la veille de leurs examens.

(3) Voir chanoine J. CLÉMENT, *Les Eglises visitées par l'excursion du 10 juin 1926*, dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais*, tome XXIX, année 1926, p. 351. « Le groupe a été classé parmi les monuments historiques le 23 décembre 1918. »

coupole. L'église fut placée sous le vocable de sainte Anne.

Puis on disposa de distance en distance quelques croix de pierre sur les blocs de granit qui, dans cette région, émergent de place en place. Ainsi se trouvait délimité le domaine de Notre-Dame.

Plus tard, vers le XV^e siècle, une croix, plus grande que toutes les autres, taillée dans le grès, fut placée sur la roche la plus élevée. L'artiste, malgré la dureté de la pierre, y traça avec amour, en des fleurons finement sculptés, les symboles sacrés rattachant Marie à sa mère. Ce fut la *Croix de sainte Anne* (1).

(1) A quelques cent mètres du bourg se dresse, sur un socle de granit, une fort belle croix en pierre du XVI^e siècle, qui a été classée le 21 mai 1902. C'est la croix dite de « Sainte-Anne ». Son fût carré porte à ses angles une moulure qui se termine en accolade gothique sous la croix. C'est une œuvre des plus intéressantes par son symbolisme religieux. A l'Ouest face aux passants, au-dessous du Christ en croix, on voit sainte Anne tenant un livre, pour rappeler sa fonction d'éducatrice de la Vierge et au bas une colombe qui fait penser à la spéciale protection du Saint-Esprit dans les faits de sa vie et de sa merveilleuse fécondité à un âge avancé ; au midi, la face du fût porte saint Joachim et un agneau, en souvenir de son offrande au temple et de sa garde des troupeaux avant que le Ciel lui ait envoyé un ange pour le conduire à la rencontre de sainte Anne à la Porte dorée ; à ses pieds une banderolle porte les lettres suivantes, en majuscules gothiques très ornementées I. F. T. N. M. initiales qui sont restées sans explication satisfaisante malgré la perspicacité des érudits et qui, selon nous, pourraient bien être les premières lettres d'un texte des évangiles apocryphes se rapportant à la vie des saints parents de la Vierge et mieux connus de tous au Moyen Age qu'à notre époque ; à l'Est une petite tête dans une sorte d'auréole placée au-dessous d'une colombe, pourrait être une allusion à la Vierge et à la présence du Saint-Esprit, nous aurions alors le *Virtus Altissimi obrumbabit tibi* de l'évangile de saint Luc

Mgr Jacquin, évêque de Moulins, et de maints autres évêques, il nous a semblé bon de relater, pour les fidèles de notre XX^e siècle, les abondants bienfaits répandus à profusion dans cette région où avait, un jour, « soufflé l'Esprit ».

Puisse la publication de ce manuscrit remplir le but que l'abbé Chacaton s'était proposé en l'écrivant : faire connaître à tous ce « saint lieu » — ravirer la foi des chrétiens du Bourbonnais — susciter des vocations sacerdotales et restaurer les pèlerinages « afin que toute le monde « se serve d'un si précieux trésor et que les personnes « affligées de quelques conditions qu'elles soient viennent « y trouver leur soulagement et leur consolation ».

LES MIRACLES DE NOTRE-DAME DE CHAPPES

Copie d'un manuscrit (1) intitulé : Miracles de Notre-Dame de Chappes extraits et fidèlement recueillis de plusieurs mémoires et actes faits par devant personnes publiques et de probité touchant les d. miracles et mis par écrit par M. Ch. (2)... pb. p. et curé de Murat suivant les d. mémoires et actes et l'affirmation des témoins qui ont été présens à iceux ou appris de leurs ancêtres (3).

(1) Ce manuscrit s'est trouvé parmi des livres achetés des R.R. PP. Carmes de Bourges par le sieur Joly, vicaire à Saint-Médard et remis le 25 août 1781 à M. Roux, curé de Montmauraud, pour le faire passer au sieur prieur, curé de Chappes.

(2) Chacaton.

(3) L'autheur ne marque pas précisément le temps où il écrivait mais il le fait connaître à peu près en disant qu'Alexandre VII étoit alors sur le Saint-Siège. Or ce pape, élu le 7 avril 1655 à la place d'Innocent X, mourut le 22 may 1667 ; par conséquent ce manuscrit est d'environ 120 ans.

N.-B. — Les trois premières pages de ce manuscrit sont employées à relever la sainteté, la puissance de la glorieuse Vierge Marie et à exciter la confiance et la dévotion envers elle. Ensuite il continue ainsi (*sic*)

Or, quoique cette incomparable reine soit portée de toute son affection à servir ses amis, les soulager dans leur maux et qu'en tout temps et en tous lieux elle fasse paroître les effets de sa bonté et de sa puissance, quand on réclame son assistance et son secours, avec une vraie et vive foi, jointe à une ferme espérance d'obtenir ce qu'on désire d'Elle, subordinément néanmoins à la volonté du souverain maître, cette auguste dame a toujours fait choix et élection de certains lieux où elle a fait et fait encore davantage éclater les rayons de ses grâces et de ses faveurs. Car nous avons vu de notre temps que Bannelle, qui n'était autrefois qu'une retraite de quelques pauvres bergers est à présent devenue une cour royale où notre glorieuse Vierge accorde tous les jours tant de grâces en faveur de ceux qui vont visiter son image miraculeusement conservée et trouvée entre les branches d'un ormeau que de ses ennemis mêmes, je veux dire des hérétiques, ont été contraints, pour la guérison de leurs incommodités, y avoir recours et ensuite confesser hautement que Marie, étant mère de Dieu, rien ne lui est refusé dans le ciel pour ses dévots et, étant la mère de miséricorde et le refuge des scélérats, rien ne lui est impossible sur la terre pour les remettre en grâce.

Les miracles qui sont arrivés à Notre-Dame de Chappes font bien connoître à tout le monde qu'elle n'a pas ce lieu en la moindre affection que les autres où elle se plaît à être invoquée et si nos anciens eussent eu soin

de les rédiger par écrit il s'en trouveroit sans nombre : peu de personnes lui tendant les bras dans les afflictions ou les maladies, en ce vénérable lieu, qu'ils ne se sentent d'abord redeweables à cette sainte et auguste dame ; et comme jusqu'à présent ce saint lieu n'a pas eu toute la vénération qu'il mérite pour n'avoir pas été connu de plusieurs, j'ai résolu, ayant l'honneur et le bien d'avoir été régénéré par le baptême dans son église, d'en dire quelques particularités afin que tout le monde se serve d'un si précieux trésor et que les personnes affligées de quelques conditions qu'elles soient viennent y retrouver leur soulagement et leur consolation.

Le lieu de Chappes est un bourg fort ancien du diocèse de Bourges situé en la châtellenie royale de Murat ; il a été toujours habité par personnes fort pieuses et fort dévotes à la Vierge, ce qui paroît en ce que, depuis vingt-cinq à trente ans en ça, ce petit lieu, par une singulière grâce et particulière faveur de cette bonne dame, a produit près de vingt personnes dédiées et consacrées au service de Dieu tant de l'un que de l'autre sexe.

L'église de Notre-Dame de Chappes dédiée à sainte Anne, patronne du lieu, a été autrefois servie par dix religieux, un prieur Bénédictin et le sieur Curé. Présentement comme les guerres civiles et les troubles anciens du royaume ont tout ruiné, le revenu qui étoit fort considérable a presque tout été usurpé, aliéné et perdu ; il y a encore le prieur et le curé.

La dévotion de Notre-Dame de Chappes a été toujours fort grande et messeigneurs les ducs de Bourbon avoient ce lieu en grande vénération et estime qu'outre beaucoup de beaux priviléges qu'ils ont accordé à ce lieu pour le temporel afin de faire voir leur ferveur et dévotion parti-

culière envers la Vierge, ils ont fondé à perpétuité trois lampes ardentes, au devant du grand autel de Notre-Dame, qui doivent être allumées jour et nuit, et pour l'entretien de l'huile qu'il faut et qui doit être de noix et non autre moindre, les d. Seigneurs ducs ont fait une charge dud. entretien d'huile sur le revenu de leur châtelainie de Murat. Ils furent mûs à cette œuvre de piété, après avoir expérimenté plusieurs fois la visible protection de Notre-Dame de Chappes, tant dans les hazards des batailles et des combats, les guerres, que dans les autres rencontres et nécessités où ils se sont trouvés et ont imploré son assistance.

Béatrix, fille d'Archambaud (1) de Bourbon qui épousa Robert, comte de Clermont (2), dernier fils de saint Louis,

(1) De Jean II de Bourgogne, comte de Charollais, et d'Agnès de Bourbon, sœur de Mahaud II qui avait épousé un des ducs de Bourgogne, frère ainé de Jean II de Bourgogne. Cet Archambaud mort en Chypre en 1229 X^e du nom, eut de Yolande de Chastillon comtesse de Nevers, Mahaud II et Agnès et étoit l'ayeul de Béatrix allié à Robert en 1271 et morte en 1310.

(2) Saint Louis eut de Marguerite de Provence onze enfants : cinq filles et six princes. Louis-Philippe VII du nom ; Jean, mort en bas-âge ; Jean dit Tristan, comte de Valois, de Crœi et de Nevers ; Pierre, comte d'Alençon, de Blois et de Chartres, sire d'Avesnes ; et Robert, comte de Clermont qui a donné commencement à la maison royale de Bourbon, aujourd'hui régnante. Il naquit en 1256 et mourut le 7 février 1317. Louis I^{er}, son fils, premier duc de Bourbon, mourut en janvier 1341 ; Pierre I^{er}, son fils ainé, m. en 1410 ; Jean I^{er}, son fils, m. en 1433 ; Charles I^{er}, son fils, m. en 1456 ; Jean II, son fils, m. en 1488 ; Pierre II, son frère, duc de Bourbon et sire de Beaujeu, m. en 1503. C'est à lui que se termine la branche aînée de Bourbon.

Suzanne, fille unique de Pierre II et d'Anne de France, épousa Charles, fils de Gilbert, comte de Montpensier (Montpensier fut érigé en duché pairie par lettres patentes vérifiées

duquel sont issus nos rois Henri Le Grand, Louis Le Juste, et notre incomparable monarque, à présent régnant, Louis Quatorze, que le ciel veuille conserver, déceda en son château de Murat, éloigné dudit Chappes environ un quart de lieue : elle témoigna, un peu avant son décès, qu'elle auroit été bien contente que son corps fut inhumé à Chappes, ainsi que l'on dit plusieurs anciens qui l'avoient appris de leurs ancêtres. Son conseil jugea plus à propos qu'elle fut conduite dans le chœur des Cordeliers de Champaïgue, parce qu'elle en étoit fondatrice. Son tombeau est élevé, en marbre noir, au milieu dud. chœur et est écrit en vieille lettre gothique autour dud. tombeau :

CY GIT BÉATRICE DE BOURBON
FEMME DE ROBERT COMTE DE CLERMONT
QUI DÉCÉDA DANS SON CHATEAU DE MURAT
ET LE.... 1310 (*sic*).

D'où on peut juger en quel honneur et vénération la dite princesse avoit l'église de Notre-Dame de Chappes.

Les anciens fidèles avoient bien cette Sainte Vierge de Chappes en si grande vénération que, non seulement ils y venoient de fort loin en pèlerinage, mais encore, pour se rendre plus respectueux à cette sainte dame, sachant selon saint Jacques, qu'il n'y a rien si dangereux que la langue, laquelle, quoique petite partie du corps, peut

le 6 mars 1538) et arrière-petit-fils de Jean I^{er}, duc de Bourbon. Charles fait connétable en 1515, fut tué au siège de Rome en montant à l'assaut le 6 mars 1527. Il mourut sans postérité. En punition de sa félonie, tous ses biens, malgré les prétentions de sa sœur Louise, duchesse de Montpensier, furent confisqués,

néanmoins exciter de furieux tourbillons et grands malheurs, comme fait voir l'expérience, avoient coutume, venant à Chappes en dévotion, de garder un profond silence, et depuis leur départ du lieu de leur demeure venoient faire leurs prières à Chappes sans parler en chemin, pour un plus grand honneur et respect, d'où on nommoit par commun proverbe Notre-Dame de Chappes « Sans parler ».

La plus solennelle fête de la Vierge est le jour de son triomphe auquel elle fut enlevée en corps et en âme dans le ciel. Il y avoit ce jour-là à Chappes anciennement un très grand nombre de pèlerins de l'un et l'autre sexe, qui arrivoient au dit lieu dès la veille et observoient dans l'église dud. Chappes les veilles toute la nuit, à la manière de la primitive église, s'occupant tous, les uns en prières et méditations, d'autres à chanter des hymnes, saluts et chansons spirituelles à l'honneur de Notre-Dame de Chappes et avec tant de zèle et de piété qu'on aurait pris l'église de Chappes pour lors pour ce lieu de repos où les saints à jamais feront retentir de leurs voix les louanges de Dieu. Après cette coutume a été abrogée parce que Satthan jaloux de cette sainte occupation avoit introduit malinement des abus et quoiqu'il y ait grande nombre de pèlerins ce même jour ils se contentoient d'ouïr les vêpres et ensuite vont loger dans d'honnêtes maisons et achèvent le lendemain, jour de l'Assomption, leurs vœux et leurs dévotions.

Alexandre VII (1) à présent séant ayant été informé du

(1) Le cardinal Fabio Chigi, né à Sienne en 1599 et mort en 1667. Il succéda à Innocent X (Jean-Baptiste Pamphile, romain de naissance).

grand zèle des fidèles et de leurs dévotions envers Notre-Dame de Chappes a concédé indulgence plénier à tous ceux et celles qui visiteront l'église et autel de Notre-Dame depuis les premières vêpres dudit jour de l'Assomption de la Vierge jusqu'à soleil couché dudit jour étant pénitents confessés et repus du Saint-Sacrement de l'Eucharistie observant ce qui est porté par la bulle.

Je passe sous silence les fondations, bienfaits, dons et présents qui ont été faits et se font encore journallement par plusieurs personnes en reconnaissance des grâces reçues de notre bonne et sainte Dame, espérance de les recevoir ou pour être participants des prières qui se font dans la dite église.

MIRACLES DE NOTRE-DAME DE CHAPPES

Le Tabernacle qui est sur l'autel de Notre-Dame de Chappes avec la garniture d'anges portant des cierges avec des reliquaires, le tout très artistement fait et doré d'or ducal et autres rares couleurs, fut baillie en l'année 1617 par feu Gabriel de Chapottes en reconnaissance de ce qu'il avoit été miraculeusement préservé montant à l'assaut de Milan en Piémont (1), assiégée, car ce gentilhomme ayant été vivement repoussé et jetté du haut d'une brèche dans un précipice avec ses armes dont il était

(1) Il y a ici méprise. Milan n'est pas dans le Piémont, mais à son orient. Cette ville appartenait ainsi que le duché de Milan au roi d'Espagne alors en guerre avec le duc de Savoie soutenu par la France qui fit conclure entre les puissances belligerantes le traité de Paris en 1617...

couvert, se voyant hors d'aucun secours humain et n'ayant autre recours que celui du ciel, dans ce malheur, se ressouvenant des miracles qui se font à Chappes, n'eut pas plutôt invoqué sa patronne Notre-Dame de Chappes qu'il fut secouru et se sauva avec l'étonnement de tous après avoir demeuré fort longtemps sur la place, en reconnaissance de quoi il acheta le dit tabernacle avec la garniture, une bannière et plusieurs autres ornements.

Je n'ai pas pu savoir qui a fait présent à l'église de Chappes d'un reliquaire appelé *la pierre de Notre-Dame*. D'un côté est son image et de l'autre paroît comme une pierre en ovale marquée de gouttes de sang. Elle est enchâssée en argent. On applique cette pierre sur l'œil de ceux qui sont affligés de la vue et reçoivent soulagement ; j'ai été témoin du miracle qui s'ensuit qui arriva en l'année 1660.

AUTRE MIRACLE

Jean Juin, habitant de la paroisse de Chavenon, âgé de quelque cinquante-cinq ans perdit entièrement la vue en lad. année et ne pouvoit en aucune façon se conduire ; il demeura quelques temps dans ce pitoyable et misérable état jusqu'à ce que s'étant proposé et même fait vœu d'aller à Notre-Dame de Chappes faire sa neuvaine, le sieur de Chapettes et moi vîmes comme ce pauvre homme étoit conduit par la main par quelqu'un des siens, ne voyant goutte et alloit toujours criant avec larmes : « Sainte Vierge de Chappes, ayez pitié de moi », car le dit sieur et moi le connaissions. Nous nous approchâmes de lui et moi-même lui ayant demandé le sujet de ses

plaintes et lamentations nous fut dit que le pauvre homme avoit perdu la vue et étoit devenu aveugle, sur quoi je lui fis espérer que s'il avoit bonne confiance à la Vierge et qu'il demandât sa guérison avec ferveur, sans se tourmenter ainsi qu'il faisoit, infailliblement il seroit soulagé si ce doit être son bien. Sur quoi le dit Juin fit réponse qu'il ne s'en iroit jamais de Chappes que la Vierge ne l'eût guéri, ce qui arriva, car au milieu de sa neuvaine, par la grâce de Dieu et par l'intervention et la faveur de Notre Dame de Chappes, le dit Juin recouvra la vue miraculeusement et une telle vue qu'elle est incomparablement meilleure qu'il ne l'avoit auparavant. Est ce que j'ai vu et attesté être très vrai. Cet homme est encore vivant.

AUTRE MIRACLE

La tradition des ancêtres, entre un nombre infini de miracles m'en fournit deux qui sont fort considérables et arrivés il y a bien du temps.

Le premier est d'une image de la Vierge qui est exposée sur un petit hôtel (*sic*) au-dessus de la chapelle du rosaire appellée par ceux du lieu Notre Dame du Thet, laquelle resta là de la manière qui s'en suit.

Messieurs du Thet étant informés des grandes grâces et faveurs que la Vierge accordoit à ceux et à celles qui visitoient son image exposée dans l'église de Chappes, poussés d'un zèle qu'on ne sauroit excuser d'indiscrétion et d'envie, n'étant pas conforme à la volonté de la Vierge, qui a ce lieu en affection, et attribuant tous les miracles qui s'y faisoient à cette image, résolurent de l'avoir par adresse et l'emporter dans leur église du Thet afin de

n'avoir plus la peine d'aller si loin chercher la guérison de leurs maladies et le secours de cette bonne mère dans leurs autres nécessités.

Pour parvenir à leur dessein ils vinrent en procession aud. Chappes apportant avec eux une image de la Vierge exposée en leur église afin de la laisser à la place de celle de Notre Dame de Chappes attribuant, comme je l'ai dit, tous les miracles qui se faisoient au dit lieu à cette image et non pas au lieu. Mais l'affaire se passa tout autrement qu'ils ne s'étoient proposé car l'homme destiné pour cet enlèvement, s'étant mis en devoir de le faire, non seulement il ne put jamais ébranler la dite image de Notre-Dame de Chappes du lieu où elle étoit et où on l'avoit descendu, ce qu'on fait encore aux jours accoutumés, mais encore par punition il devint comme aveugle ce qui lui fit connoître et à Messieurs du Thet aussi que la Vierge se plaisoit être invoqué en ce lieu.

C'est pourquoi ayant résolu de retourner comme ils étoient venus et remporter leur image ils voulurent la reprendre, mais ils furent bien surpris quand il ne fut jamais en leur pouvoir de l'oter du lieu où elle avoit été mise et ainsi, connaissant leur faute, ils furent contraints de laisser leur image dans l'église dudit Chappes, après avoir expérimenté que la Vierge veut y être honorée et qu'elle a ce lieu en particulière affection, et en depuis on a toujours appelé cette image Notre Dame du Thet.

AUTRE MIRACLE

(Nota : Je retranche une page et demie que l'auteur a rempli de réflexions morales) (*sic*).

Un jeune enfant âgé seulement de quelques six à sept ans ayant été délaissé entre les mains de son père par le décès de sa mère, et icelui s'étant remarié, ce pauvre petit étant devenu paralétique et ne pouvant en façon du monde marcher, ayant oui plusieurs fois discourir à ses parents des miracles qui se faisoient à Chappes et des grâces que la Vierge y accordoient en faveur de ceux qui visitoient ce saint lieu, un jour, voyant sa belle-mère qui se disposait d'aller en pèlerinage à Notre Dame de Chappes, ce pauvre enfant infirme ayant dit plusieurs fois qu'il vouloit y aller aussi avec elle pour voir, disoit-il, cette Vierge de laquelle il avoit oui si souvent parler et la prier de le faire marcher ; sur quoi sa belle mère lui représoient qu'il y avoit trop loin qu'elle ne pouvoit pas l'y porter ; l'enfant au contraire persistant qu'on le mène ou qu'on le fasse conduire à Chappes.

Enfin cette femme ennuyée de cette opiniâtre résolution lui dit comme par forme de risée qu'il yroit à Chappes si la selle sur laquelle il étoit séan l'y portoit et ainsi quittant ce petit s'en alla à Chappes. Mais, o merveille ; cette belle-mère se trouva bien confuse quand elle vit son important dans l'église de Notre Dame de Chappes assis sur la même selle sur laquelle elle l'avoit laissé à la maison, qui l'appela d'abord, dont cette pauvre femme fut si surprise qu'elle en pâma de joie et d'étonnement, rendant hautement grâces à la Vierge ; ensuite raconta la chose ainsi qu'elle lui étoit arrivée. Pour marque du miracle la même selle est encore gardée dans l'église de Chappes. Elle est suspendue avec un ruban rouge du côté gauche du grand autel de Notre-Dame. Je n'ai pas pu savoir d'où étoit cette belle-mère. Le miracle pourtant est très assuré.

AUTRE MIRACLE

Madeleine Bichard, fille de Pierre et de Perrette Géraude, habitans de Bel-Arbre en Poitou, âgée de quelque vingt-cinq ans, ayant ouï parler de Notre-Dame de Chappes, fut conduite audit lieu l'année 1663 et y arriva le 8 jour, afin d'obtenir par la faveur de la Vierge la guérison de la vue ne voyant goutte de l'œil droit et ne pouvant rien discerner de l'œil gauche et ayant fait le vœu de visiter l'église dudit Chappes pendant neuf jours et faire toucher ce relique dont nous avons parlé cy-devant appelé la *Pierre de Notre-Dame*; deux ou trois jours avant que la neuvaine fut parachevée elle recouvra miraculeusement la vue ce qui fut attesté par ceux du lieu, par un acte dressé et écrit de la main d'un notaire et procureur du lieu, le sieur curé de Chappes m'a juré la chose être ainsi arrivé et je l'ai écrite...

AUTRE MIRACLE

Un habitant de la paroisse de Gipcy, nommé Jean Vialon et sa femme Jacquette Dourjchan du temps de feu M. Jehan Duranthon, curé de Chappes, apporta un sien enfant qui étoit mort-né pour le présenter à Notre-Dame de Chappes et la supplier que ce pauvre enfant reçut par son intercession le sacrement de baptême ce qui arriva, car, ayant été mis sur l'autel de la Vierge, le sieur curé et les assistants connurent vie à ce petit enfant, et ayant été baptisé vécut environ une demie-heure après et mourut.

Ce miracle avec plusieurs autres de même nature m'a été affirmé par led. sieur feu Duranthon et autres per-

sonnes de probité dud. Chappes. Le dit miracle se fit en présence de Jean Bodrat qui avoit levé cedit enfant — et en effet je me souviens que, du temps de M. Martin Chacaton, aussi curé du dit Chappes, il arriva un même miracle et un enfant fut baptisé de même qui étoit né sans vie ; il fut présenté à la Vierge sur son grand autel et, comme le d. sieur Chacaton implorait le secours de la Vierge avec autres prêtres, on connut vie à l'enfant et fut ondoyé par un nommé M. Antoine Descheru, prêtre vicaire dudit Chappes ; j'étois pour lors si jeune que je n'ai pas pu retenir d'où étoit cet enfant ni à qui il appartenloit.

Les femmes en travail d'enfant appellent à leur secours et se vouent particulièrement à Notre-Dame de Chappes qui fait en faveur de ces femmes affligées, qui l'invoquent avec affection, de très grands miracles — il y a peu de jours que le sieur curé ne soit employé pour cet effet ou à dire des saluts et des messes, soit pour la délivrance de ces femmes ou pour rendre grâces à Dieu et à la Vierge de l'heureux enfantement. On vient de fort loin à Notre-Dame de Chappes pour ce sujet.

AUTRE MIRACLE

M. Jean Duranthon, curé dud. Chappes m'a assuré que feu son prédécesseur, curé, lui avoit dit plusieurs fois qu'il y avoit eu des personnes, certains voyageurs et soldats, qui s'étant embarqués sur mer avoient été si furieusement agités de la tempête qu'ils s'étoient vus près de périr, que dans ce malheur ils avoient fait vœu et s'étoient rendu à Notre-Dame de Chappes ; qu'ayant évité de périr ils étoient venus aud. Chappes rendre

grâces à la Vierge, reconnaissant être redevable à cette Sainte Dame de leur salut et que, par son intercession, ils avoient évité le naufrage, le tout ainsi qu'ils affirmaient au dit sieur Curé et le publiaient hautement partout.

AUTRE MIRACLE

Une femme de la paroisse d'Iz, qui ne pouvait se soutenir et qui ne marchoit qu'avec des potences, s'étant vouée à Notre-Dame de Chappes, y fut conduite ; pendant quelques jours, elle alloit avec ses potences faire ses dévotions au devant de l'image de la Vierge ; elle reçut par l'intercession de Notre-Dame ce qu'elle étoit venu demander et s'en retourna de soi-même chez elle. C'étoit en l'année 1641 ou 42, M. Gilbert Miraut, pour lors grefier du siège royal de Villefranche, m'a assuré que le sieur Ebrein de Murat avoit dressé procès-verbal du dit miracle dans lequel est le nom et le surnom de ladite femme.

AUTRE MIRACLE

Une pauvre fille, impotante de Sainte-Angelle, qui ne pouvoit, en façon de monde, se remuer, ses parents ayant fait tout leur possible et employé toute l'industrie et la science des médecins et chirurgiens pour la soulager quoique vainement. Enfin cette fille eut par révélation la pensée qu'elle ne pourroit guérir si elle ne venoit à Chappes. Et en effet, s'étant rendu à cette sainte Dame, elle obligea ses parents à l'y faire porter ce qui fut fait. Elle se logea chez un nommé Marin de Launay, marchand mercier, habitant dudit lieu.

Le lendemain de son arrivée elle commença sa neuvième par la confession et communion et, ainsi persévérand, se faisoit tous les jours porter à l'église et ensuite à la table de Notre-Seigneur jusqu'au huitième jour qu'elle commença à sentir un très grand soulagement et le neuvième on l'aida un peu à se conduire à l'église, mais, quand il fallut communier, elle se leva toute seule et alla soi-même, sans aucune aide, recevoir son divin médecin qui l'avoit entièrement guérie par les prières et intercession de sa mère la glorieuse Vierge.

On en rendit action de grâces par le *te deum* que le sieur Duranthon, pour lors curé, chanta. M. Jean Bejar, notaire royal, fut témoin du tout et a signé le procès-verbal qui en fut dressé le dit sieur feu curé m'a assuré led. miracle avoir été fait environ les mêmes années du précédent.

AUTRE MIRACLE

Une mendiante qui n'alloit qu'avec des potences, déjà un peu âgée, ayant oui parler des miracles qui se font à Notre-Dame de Chappes, y vint en dévotion, afin d'obtenir guérison. Le troisième jour après son arrivée, ayant fait ses prières, reçut le sacrement d'Eucharistie. A la sortie de l'église, en présence de plusieurs personnes, elle jeta ses potences et pour faire voir aux assistants qu'elle étoit bien guérie elle se prit à sauter et danser en leur présence.

Les témoins du miracle me l'ont assuré ; il y avoit des potences suspendues au haut du grand autel de Notre-Dame pour marque de ce miracle et y ont demeuré long-temps.

AUTRE MIRACLE

Il y eut une fille, en l'année 1653, âgée de vingt ans (je n'ai pu savoir d'où elle étoit), qui vint à Chappes la dite année pour y faire sa neuvaine, afin de recouvrir la vue qu'elle avoit perdu tout à fait depuis cinq années auparavant. Elle y fut conduite par une sienne parente. Pendant sa dite neuvaine la vue lui fut rendue par l'intercession de la glorieuse Vierge ; il y avoit pour lors audit Chappes des RR. PP. Capucins, lesquels voulant savoir si le miracle étoit véritable, l'interrogèrent de la manière qu'elle avoit reçue la vue et si effectivement elle voyoit bien clair. A quoi elle fit réponse qu'elle ne pouvoit dire de quelle sorte étoit arrivé cela, mais qu'elle voyoit très bien et ces révérends pères lui ayant demandé, pour l'éprouver, ce qu'ils tenoient à la main, elle leur dit ajoutant des actions de grâces à la Vierge, publiant que c'était cette sainte Dame qui lui avoit obtenu cette grâce de Dieu.

Le tout m'a été assuré de la sorte que je l'ai écrit par un fort honnête et vertueux notaire M. Antoine Dubost, habitant dudit Chappes, et par plusieurs autres. On en dressa acte, mais je ne l'ai pu recouvrer non plus que quelques autres.

AUTRE MIRACLE

En l'année 1670, Magdelet Jayet, habitant de la paroisse de Tellet, proche Saint-Gervais en Auvergne, informé qu'elles étoient les grâces exprimés et communiqué audit lieu de Chappes par l'intercession de la Souveraine qui est la Vierge vint lui demander la vue, qu'il avait perdu tout à fait, et pour l'obtenir, ayant fait

vœu d'y demeurer neuf jours, M. Jean Duranthon, curé dudit lieu, lui ayant appliqué la pierre dont nous avons parlé, aux yeux, le cinquième jour de sa neuvaine il commença un peu à voir, et le neuvième il reçut de la Mère de Dieu ce qu'il lui avait demandé et elle obtint de son fils la vue entièrement pour ce pauvre supplicant.

Et pour ne pas rester méconnaissant d'une faveur si singulière le lendemain, qui était le vingtième jour de may de l'an susdit, il vint lui-même, sans conducteur, se prosterner devant l'image de Notre-Dame et lui rendre action de grâces, suppliant ledit sieur curé de lui faire encor toucher une fois ladite pierre ce qu'il accorda à sa piété, le tout attesté par le d. sieur et encore par Louis de Chapettes, écuyer, sieur dud. lieu de dam.Ile Madeleine de Baux, demeurant en Nivernois, Mesdemoiselles de Chapettes, d'Anne Gilberte Dubost, le sieur Daver et autres, mais encore et surtout Louis Henrique chirurgien, auquel led. Jayet s'étant présenté pour voir s'il y avoit quelque apparence de pouvoir recouvrer la vue par remèdes, le dit Henrique l'ayant considéré et ayant trouvé que ses yeux étoient tout à fait perdus et sans espérance naturellement d'y pouvoir remedier, le renvoya à la consolatrice des pauvres affligés qui interina sa requête comme nous avons dit.

C'est ce que le d. Henrique m'a affirmé et juré être véritable.

*Fin du manuscrit
qui est de 31 pages in-8°.*